



Avril - mai - juin



Jardin d'abeilles

Ce lundi de Pentecôte 12 mai, la SRABE a inauguré en présence des autorités le premier jardin d'abeilles bruxellois dans le parc Roi Baudouin à Jette. Cet événement a eu un succès important très largement relayé par la presse régionale et nationale. C'était l'occasion de rappeler au public le rôle essentiel de l'abeille dans l'environnement.

Ce jardin qui peut accueillir une bonne vingtaine de ruches doit permettre aux jeunes apiculteurs qui suivent les cours et qui ne disposent pas d'un emplacement de placer leur colonie durant un maximum de deux ans.

A côté du rucher, les apiculteurs de la SRABE ont semé un pré fleuri et aménagé une mare abreuvoir. Avec l'aide de la Région de Bruxelles, ils ont réalisé une série de treize panneaux didactiques expliquant la vie des abeilles au travers de questions : Comment les abeilles s'organisent-elles ? Quelle est leur utilité ? Quelles menaces pèsent sur elles ? Quel est leur impact sur la biodiversité ? Les panneaux sont disposés le long des chemins du parc, ce qui permet aux passionnés de nature de faire une

belle promenade apicole didactique. Il est cependant conseillé de se munir du plan des chemins pour ne pas rater une étape.

Le jour de l'inauguration, de nombreux membres de la section proposaient aux visiteurs de déguster les miels bruxellois, de réaliser un atelier cire, de découvrir le matériel apicole... De petits stands conduisaient ainsi progressivement les visiteurs vers le pôle de la journée, le rucher des élèves. Heureusement, le soleil était de la partie, ce qui a rendu cette visite particulièrement agréable. Elle restera certainement gravée dans la mémoire des apiculteurs bruxellois.



Jardin d'abeilles
parc Roi Baudouin
entrée par l'avenue du Laerbeek
à Jette (nord-ouest de Bruxelles)





Inauguration

**RUCHER EXPERIMENTAL
HOUILLE-LESSE-SEMOIS
ASBL
RESPONSABLE : M. PONCELET**



Michel Poncelet

Houille-Lesse-Semois. Sous le nom de ces trois rivières du sud de la Belgique se cache non pas une section apicole mais un groupement d'apiculteurs venant de l'ensemble de la région où coulent ces rivières. C'est en 1986 que des apiculteurs des sections de Bouillon, Bertrix, Gedinne, Sugny, Ochamps, Wellin et Bohan se sont réunis. A l'époque, l'objectif était de rassembler les forces vives pour mettre en place des activités difficiles à porter au niveau d'une section locale. Conférences, expériences, insémination artificielle, recherche de lignées résistantes aux maladies, initiation des jeunes apiculteurs, défense des abeilles, entraide, information du public... tout cela a déjà été réalisé. Aujourd'hui, le « Rucher expérimental HLS » a un statut d'association sans but lucratif dont les objectifs sont d'aider l'abeille à survivre dans notre écosystème parce qu'elle y joue un rôle indispensable, d'entretenir une dynamique d'entraide parmi les apiculteurs, de développer une apiculture performante et de susciter des vocations. Il manquait un rucher à l'association. C'est aujourd'hui chose faite, avec l'aide de l'Institut

St-Joseph de Carlsbourg qui a mis à sa disposition un vieux wagon de chemin de fer situé dans un site remarquable. Les membres de l'association n'ont pas hésité à retrousser leurs manches pour faire de cette ossature d'acier un beau rucher didactique répondant à leurs besoins spécifiques.

L'inauguration de ce nouvel outil didactique a eu lieu ce dimanche 1^{er} juin en présence des autorités locales et autour d'un verre d'hydromel de la meilleure cuvée.

Une chose est certaine, les activités pratiques prévues ne manquent pas.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec :

- Michel Poncelet, le président, rue du Champ Javaux, 3 à 6850 Carlsbourg au 061 53 50 66 poncelet.michel@advalvas.be
- André Bosseaux, le secrétaire, rue des Goulettes, 1 à 6920 Wellin au 084 38 98 73 andré.bosseaux@belgacom.be

Font également partie du comité : Firmin Grofils, Samuel Evrard, Luc Gailly, Alain Mouton, Jean-Yves Laffut, Marc Seynhaeve, Yonel Wautier, René Wavreille, Camille Willième et Jean-Christophe Gaussin.





Guide de bonnes pratiques

Afin d'étudier les dernières modifications à apporter au guide, une réunion a été organisée à l'AFSCA en présence de son directeur, G. Houins, et de V. Helbo et R. Poizat, chargés du suivi de ce document. Voici les principales conclusions de cette rencontre qui s'est déroulée dans un esprit très constructif et d'écoute mutuelle.

- Le séchage du pollen étant une activité de transformation, il sera nécessaire de le prendre en compte dans l'analyse HACCP. Cela peut éventuellement se faire dans la version suivante du guide sur base d'un engagement.
- L'Agence autorise le maintien de la pratique actuelle qui consiste à laver soigneusement les barrettes utilisées pour la production de gelée royale et à les réutiliser plusieurs fois.
 - L'Agence accepte de ne pas faire apparaître dans le guide que l'utilisation de tabac pour l'enfumage des abeilles est interdite.
- Les associations souhaitent que les apiculteurs soient dispensés de faire appel à un vétérinaire lorsqu'ils utilisent des médicaments sous prescription, pour une question de coût. Les apiculteurs veulent pouvoir continuer à obtenir des médicaments sous prescription via leurs associations, et que ce soient les associations qui obtiennent une ordonnance d'un vétérinaire qui sera valable pour l'ensemble des apiculteurs. Si l'Agence du médicament marque son accord sur le mode de gestion proposé par les apiculteurs, l'AFSCA acceptera également cette pratique.
- L'Agence demande qu'on n'utilise pas d'ustensiles en bois dans les mielleries, cela doit être repris dans le guide. Toutefois, cela ne signifie pas qu'on ne puisse pas entrer les cadres en bois dans les locaux pour l'extraction du miel.
- La législation actuelle prévoit que les opérateurs et leurs employés en contact avec des denrées alimentaires nues disposent d'une attestation médicale d'aptitude à manipuler des denrées

alimentaires. Cette attestation doit être renouvelée annuellement. Les apiculteurs sont concernés par cette exigence légale.

- La législation prévoit que les opérateurs doivent disposer en permanence d'eau chaude et froide dans le cadre de leurs activités. L'Agence accepte que celles-ci ne se trouvent pas dans la miellerie, mais il faut que de l'eau chaude et froide soient disponibles à proximité.
- L'Agence demande qu'apparaisse dans le guide la nécessité de placer les ruches hors de portée des pulvérisations et épandages (tenir compte des dérives éventuelles). Pour ce faire, des accords doivent être trouvés avec les propriétaires des emplacements où sont placées les ruches. A défaut d'accord ou d'engagement de la part des propriétaires, il faut renoncer à placer des ruches sur leurs terres.

Dès que la version tenant compte de ces dernières modifications aura été transmise à l'AFSCA, elle pourra être acceptée et le document pourra être diffusé.



Bill VANDAELE - Thierry SUARD - Dries LAGET

Formation varroase

Ce dimanche 15 juin, les assistants sanitaires et les candidats assistants ont pu suivre les cours donnés par trois conférenciers :

- Bill Vandaele a parlé des protocoles d'agrément des médicaments vétérinaires
- Thierry Suard a présenté les traitements effectués cette année avec le Thymovar et l'acide oxalique
- Dries Laget de l'Universiteit Gent a présenté les recherches en cours sur l'acide formique

Poncho PRO en Allemagne

Un problème grave lié aux poussières de semis d'un maïs dont les semences étaient traitées avec un nouveau neurotoxique, le thiaméthoxan, a été signalé par les apiculteurs allemands (voir article : Poussières mortelles p. 15).

FAB

Lors du dernier CA de la FAB, plusieurs points, suivis de résolutions, ont été abordés. Ainsi, la demande de la section de La Hulpe d'adhérer à la FAB (cotisation de 15 € pour les sections non membres d'une association déjà membre de la FAB) sera proposée au vote lors de la prochaine AG. Le conseil décide de soutenir la candidature du CARI comme association de lutte contre les maladies des animaux (art. 3 de la loi du 24 mars 1987 concernant la santé des animaux et A.R. du 26 novembre 2006 fixant les conditions de cette agrégation). La FAB marque son accord comme co-signataire d'une lettre envoyée à la ministre en charge de l'agrément des pesticides, lui demandant le retrait de ces produits en attendant que l'on dispose de toutes les preuves de leur innocuité vis-à-vis des abeilles.

Les autres points portaient sur de l'information : avancement du dossier apiculture biologique au niveau européen, manifestations futures...